

Image not found or type unknown



## ERREUR DE DATE SUR LE JUGEMENT

Par **KEZO**, le **12/05/2015** à **19:55**

bonjour

suite une dégradation matériel sur véhicule, j'ai été condamné par le tribunal de police à une amende et des dommages et intérêts.

je viens de recevoir le jugement et celui ci comporte une erreur sur la date des faits qui se sont passés en 2013 et non en 2014 comme l'a indiqué le juge. Quelles sont les conséquences et recours possibles pour mon jugement?

merci